

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize novembre** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2025

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren

Secrétaire de séance : AILLET Jérôme

La séance est ouverte à 18h48.

Madame la Maire désigne Monsieur Jérôme AILLET, secrétaire de séance.

Les absences sont constatées, les pouvoirs sont présentés.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 15 septembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Ploudiry,

Madame Morgane QUENTRIC BOWMAN, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente, qui leur a été transmis avec la convocation au Conseil Municipal de ce jour.

Ayant pu prendre connaissance de celui-ci, les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 15 septembre 2025,

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Recensement de la population

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population,

La Maire précise que le prochain recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient de recruter deux agents recenseurs (3 districts, 440 foyers) et de décider du montant de leur indemnisation. Les agents recenseurs seront nommés par arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement,
- **DÉCIDE** que les agents seront payés à raison de : 1200€ brut par agent (séance de formation incluses) + 200 € de frais de déplacement,
- **DÉSIGNE** la secrétaire générale comme **coordonnateur d'enquête**, assistée par l'assistante administrative (agent d'accueil).

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Tarifs cimetière et espace cinéraire 2026

La commission des Finances réunie le lundi 10 novembre 2025, a étudié les montants relatifs aux différents tarifs communaux et propose aux conseillers, pour le cimetière et l'espace cinéraire, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 suivants :

Cimetière

DESIGNATION	TARIFS au 01/01/2025	TARIFS AU 01/01/2026 <u>Sans augmentation</u>
POUR 15 ANS		
1 emplacement 2 m ²	53,55 €	53,55 €
2 emplacements 4 m ²	99,60 €	99,60 €
3 emplacements 6 m ²	147,80 €	147,80 €
POUR 30 ANS		
1 emplacement 2 m ²	107,10 €	107,10 €
2 emplacements 4 m ²	199,20 €	199,20 €
3 emplacements 6 m ²	295,60 €	295,60 €

Espace cinéraire

DESIGNATION	TARIFS au 01/01/2025	TARIFS D'ACQUISITION AU 01/01/2026 <u>Sans augmentation</u>	TARIFS DE RENOUVELLEMENT Au 01/01/2026
COLUMBARIUM Pour 15 ans Pour 30 ans	524,79 € 983,18 €	524,79 € 983,18 €	99,60 € 199,20 €
MINI CONCESSION Pour 15 ans Pour 30 ans	899,64 € 1240,22 €	899,64 € 1240,22 €	99,60 € 199,20 €
CAVURNE Pour 15 ans Pour 30 ans	659,74 € 1114,91 €	659,54 € 1114,91 €	99,60 € 199,20 €
Plaque gravée pour espace de dispersion	Refacturée à la famille selon devis du marbrier		

Séjour en caveau provisoire	Gratuit
------------------------------------	----------------

Le conseil propose de prévoir de revoir, l'année prochaine, les tarifs pour le cimetière et l'espace cinéraire. Il ressort du débat un manque de cohérence, concernant les tarifs, les durées (manque de lien entre le prix d'une concession, d'un renouvellement de 15 à 30 ans).

Pour cela, le règlement devra être également revu. Le projet est prévu pour l'année 2026.

Dans cette attente, il est décidé que les tarifs actuels soient maintenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs du cimetière et de l'espace funéraire, tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Tarifs location salle communale 2026

La commission des Finances réunie le lundi 10 novembre 2025, a étudié les montants relatifs aux différents tarifs communaux et propose aux conseillers, pour la location de la salle communale Saint-Pierre, les tarifs applicables aux particuliers et aux associations, au 1^{er} janvier 2026, suivants :

(Les cautions sont harmonisées)

Les cautions sont revues à la hausse, pour être plus cohérentes (la caution sera de 1000 € qu'importe le type de location, et le tiers locataire).

Une attention particulière sera donnée au tri sélectif (compris dans la caution ménage).

1- Particuliers

	PLOUDIRY			EXTÉRIEURS		
	Particuliers	Cauton ménage	Cauton SALLE + SONO	Particuliers	Cauton ménage	Cauton SALLE + SONO
LOCATION SALLE 1 JOUR SEMAINE (Réunion, apéritif, café...)	100 €	50 €	1000 €	150 €	50 €	1000 €
LOCATION SALLE 1 JOUR WEEK-END *	350 €	50 €	1 000 €	500 €	50 €	1 000 €
BUREAUX A L'ÉTAGE	6 € LA JOURNÉE ou 60€ LE MOIS					

* journée supplémentaire : 150 €

2- Associations

	PLATEAU			HORS PLATEAU		
	Associa- tions	Cauton ménage	Cauton SALLE + SONO	Associa- tions	Cauton ménage	Cauton SALLE + SONO
LOCATION SALLE 1 JOUR SEMAINE (Réunion, apéritif, café...)	GRATUIT	50 €	1000 €	150 €	50 €	1000 €
LOCATION SALLE 1 JOUR WEEK-END	GRATUIT	50 €	1 000 €	500 € **	50 €	1 000 €
BUREAUX A L'ÉTAGE	GRATUIT			6 € LA JOURNÉE ou 60€ LE MOIS		

** journée supplémentaire : 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de la salle communale Saint-Pierre tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026,
- **AUTORISE** la Maire, avec possibilité de subdéléguer ses pouvoirs, à signer les conventions et contrats de locations ou d'occupation.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Loyers 2026 appliqués aux locations de bâtiments communaux

La Maire rappelle que depuis la décision du conseil municipal du 15 décembre 2003, visant à harmoniser l'augmentation des loyers communaux tous les ans au 1^{er} janvier, les loyers sont revus périodiquement selon les modalités prévues dans les contrats de location. Ils sont révisables tous les ans au 1^{er} janvier sur la base de l'indice de référence de loyers.

Pour la commune de Ploudiry, s'applique la formule suivante :

Loyer année en cours X indice de référence des loyers décembre N-1 / indice de référence des loyers décembre N-2 (en décembre l'indice de décembre n-1 n'est pas encore paru)

Pour 2026, les loyers s'établiront comme suit :

Désignation	2026	Formule sur loyer 2025
Salon de coiffure (1 rue de Loc Eguiner)	426,00 €	419 x 144,64 / 142,06
Cabinet infirmier (2 rue de Loc Eguiner)	183,00 €	180 x 144,64 / 142,06
Logement (2 rue de La Martyre)	489,00 €	481 x 144,64 / 142,06

En annexe, sont présentés les indices et formules de calcul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des loyers communaux tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Tarifs divers

La commission des Finances réunie le lundi 10 novembre 2025, a étudié les montants relatifs aux différents tarifs communaux et propose aux conseillers, les tarifs divers applicables au 1^{er} janvier 2026 suivants :

- **Copies**

Désignation	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/01/2026 <u>SANS augmentation</u>
Copies Particuliers (noir et blanc) Particuliers (copie couleur)	0,10 € 0,20 €	0,10 € 0,20 €
Association avec siège social à Ploudiry Avec fourniture de papier (noir et blanc) Avec fourniture de papier (couleur)	Gratuit 0,10 €	Gratuit 0,10 €

- **Prix terrain vendu aux particuliers**

Prix du terrain au m ² Vendu au particulier	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026 <u>Augmentation</u>
	0,71 €	0,72 €

Prix de vente terre végétale

Type de terre	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026 <u>Augmentation</u>
Le m3 chargé par le SIPP	5,60€	6,00 €
Le m3 chargé et livré par le SIPP	11,20€	12,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs divers, tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Décision modificative n°2 – Budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif (commune), voté le 28 février 2025,

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Madame la Maire indique au conseil que :

- Le montant des amortissements nécessite d'être ajusté pour permettre de prendre en compte le prorata des investissements de l'année en cours, au chapitre 68,

Considérant la nécessité d'ajuster d'une part les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire d'autres part les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédit budgétaires complémentaires comme suit :

SECTION - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
68 - Dotations aux amortissements	6811 - Amortissement des immobilisations corporelles		1 000,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	65311 - indemnités élus	1 000,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 000,00 €	1 000,00 €		

SECTION – INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13 - Subventions d'investissement	1328 - Subventions autres			-	1 000,00 €
28 - Amortissements des immobilisations	28188 - Autres			1 000,00 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT				1 000,00 €	1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Motion de soutien à l'école Marine de Lanvéoc

Le conseil est sollicité pour approuver une motion de soutien en faveur de l'école de Lanvéoc, dont les élèves pourraient être déplacés à Brest.

Le conseil estime n'être pas assez informé et qu'il est difficile de se prononcer.

La motion n'est pas retenue.

9- Décisions du Maire

Dans le cadre de ses délégations, la Maire indique au conseil qu'ont été validés les devis d'investissement suivants :

- Devis entreprise CORBIN : 1956 € pour la protection (traitement fongicide curatif) des peintures des retables, sur conseil de la DRAC.
- Fongibilité : afin de procéder au paiement d'une facture pour la réalisation de plan 3D de l'école maternelle, Mme la Maire procède à la fongibilité des crédits, permettant de créditer l'article 2031 pour 4500 €, en débitant le compte 65311 (indemnités des élus).

10- Questions et informations diverses

- *Correspondant Télégramme*

La commune aura bientôt un nouveau correspondant au Télégramme.

- *Eclairage à Balialec*

La commune envisage de mettre en place des lampadaires à énergie solaire sur le chemin de Balialec. Des réflexions sont en cours sur le nombre à installer.

- *Sensibilisation sur les VIFFS : violences intrafamiliales*

Une documentation est disponible, faite par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations.

Les élus peuvent être sensibilisés pour reconnaître les situations, avoir de la documentation pour donner les numéros et contacts.

- *Compte-rendu EPAL*

Le RPE vallée de l'éclorn gère le relais parents-enfants. 11 communes y adhèrent.

Le RPE est présent environ une fois tous les deux mois, à la salle communale pour proposer des animations.

Ils prennent également des rendez-vous avec les familles à la mairie.

Plusieurs places en garde d'enfants sont disponibles.

- *Animation du Père Noël*

Les animations de Noël sont prévues le week-end du 19 décembre 2025 (vendredi).

- *Vœux 2026*

La mairie organise ses vœux à la population à la salle saint Pierre, le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30.

- *Maison sports santé*

Le service a plutôt bien fonctionné pendant la période 2025-2026. Les avis et retours sont très positifs.

- *France services*

Le service ne sera plus assuré à la mairie de Ploudiry, ni à la CAPLD. Nous pouvons transférer les demandes à Landivisiau, au plus près.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h05.

Signatures

La Maire,

Morgane QUENTRIC BOWMAN,

Le secrétaire de séance,

Jérôme AILLET